

Un peu de théorie

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

La première étape consiste à privilégier la réduction des déchets en consommant autrement.

Avant de jeter, optons pour la réparation ou le don. La réparation prolonge la durée de vie des biens, limitant ainsi les déchets, tandis que le don offre une seconde vie à ce qui peut encore être utile.

Mais une fois que les déchets sont là, qu'en fait-on?

Le Belge génère environ 1,6 kg de déchets chaque jour, totalisant ainsi environ 18 560 tonnes de déchets quotidiennement pour l'ensemble de la population. C'est l'équivalent de 64 baleines !

Bien que la quantité totale de déchets produits en Belgique reste stable depuis plus de 20 ans, le volume de déchets triés a augmenté (de 30 à 60%).

Cependant, trier ne garantit pas automatiquement le recyclage effectif. Parmi ces 60% de déchets recyclables, seuls 33% sont effectivement recyclés¹.

En Belgique, les déchets ménagers se répartissent majoritairement en deux catégories : les déchets résiduels (non recyclables) qui représentent environ 40 % et les déchets recyclables, triés pour la valorisation, qui en constituent 60 %.

Parmi les déchets recyclables, on trouve principalement des déchets organiques (30 %), des emballages (20 %) et des papiers/cartons (10 %). Ainsi, environ 70 % des déchets pourraient être réduits par des actions concrètes telles que la réduction du gaspillage alimentaire (cfr Axe 2), le compostage des déchets organiques (cfr Axe 4), la réduction des emballages et papiers (cfr Axe 3), et le choix de produits réutilisables (cfr Axe 8).



Notre poubelle se compose principalement de déchets organiques (1/3), d'emballages (1/4) et de papiers/cartons (15%). Environ 75% de son contenu est donc modifiable par nos actions. Le compostage des déchets organiques, la réduction des emballages et des papiers sont des moyens concrets pour réduire notre poubelle.

Quelle poubelle pour quel déchet ?

• Dans les PMC : les emballages en plastique, métal et cartons à boissons

- > Les contenants doivent être vidés mais pas spécialement rincés
- > Aplatir les bouteilles dans le sens de la longueur et remettre le bouchon

¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/environnement/dechets-et-pollution/dechets-municipaux>



Télécharge les Mémo-tri pour chaque poubelle sur le site de Fost Plus et affichez-les de manière visible aux endroits des poubelles



En Belgique la collecte des déchets n'est pas ... commune. Elle est organisée différemment dans chaque province.

Heureusement, les règles de tri ont été homogénéisées. Pour retrouver toutes les infos tri : <https://www.trionsmieux.be/fr>

Liste des intercommunales belges de gestion des déchets :

Brabant wallon : www.inbw.be.

Bruxelles : <http://www.arp-gan.be/>.

Hainaut (il y en a 3 !) : www.ipalle.be - www.tibi.be - www.hygea.be.

Liège : www.intradel.be.

Luxembourg : www.idelux.be.

Namur : www.bep-environnement.be.

Région flamande : <https://ovam.be/>, pages consultées le 23 janvier 2024.

• Dans les papiers-cartons: tous les papiers et cartons propres

- > Ne pas jeter de cartons souillés (1 goutte d'huile pollue 1000 litres d'eau dans le procédé de recyclage !)
- > Retirer le papier collant

Dans les bulles à verre : Les bouteilles et bocaux en verre non consignés, les biberons en verre

- > Enlever les couvercles en métal ou en plastique (à mettre dans les PMC).
- > Les pots doivent être vidés mais pas spécialement rincés.
- > Ne pas mettre à la bulle des verres à boire ou des plats en verre cassés

• Dans le sac vert ou le conteneur à puce vert : Les déchets « verts » (tontes de pelouse, feuilles, branches...). Les déchets organiques (restes de nourriture, épiluchures des fruits et légumes,...)

• Dans les déchets résiduels : tout ce qui ne va pas dans les autres poubelles ou au recyparc

• Au Recyparc (parc à container) :

- > Les huiles de fritures
- > Les piles
- > Les ampoules
- > Les bouchons de liège
- > Les vêtements usagés (les vêtements en mauvais états doivent être mis dans une bulle spéciale ou dans les déchets résiduels)
- > Les déchets d'équipement électriques et électroniques
- > Les déchets dangereux

				
Déchets résiduels	Verre	Papiers / cartons	PMC	Déchets organiques / de jardin
				
Incinération	Recyclable à l'infini	Recyclable max 7 fois	Recyclable (limites)	Biométhanisation



LE SAIS-TU ?

Le plastique recyclé est transformé en tissu par exemple pour la fabrication de vêtements, tapis et autres chaussures de sport. Avec vingt-sept bouteilles d'eau minérale, on peut fabriquer un chandail en laine polaire.

Le recyclage de l'aluminium permet quant à lui d'économiser 95 % d'énergie par rapport à sa production à partir de matières premières.

L. Waridel, L'envers de l'assiette, Ecosociété 2010

Que deviennent les déchets ?

Le tri des déchets est essentiel pour favoriser le recyclage

Les déchets ménagers sont incinérés. Cela permet de réduire le volume des déchets et de produire de l'énergie. Cependant, l'incinérateur reste problématique de par sa production de CO₂ et ses résidus toxiques.

Le verre est recyclable à l'infini, mais l'opération nécessite de le chauffer à 1 500°C pendant plusieurs heures !

Les emballages PMC sont triés puis envoyés dans des usines de recyclage.

Les papiers et cartons sont recyclés avec une limite d'environ 5 à 7 cycles de recyclage

Les déchets de jardin et organiques sont recyclés via la biométhanisation.